

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MARS 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur DAMERGY Sami sauf au vote du point n°14

Présents : Monsieur DAMERGY sauf au vote du point n°14, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame SABINO, Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Monsieur ROBISE remet son pouvoir à Monsieur DAMERGY, Monsieur ENNOUNI remet son pouvoir à Monsieur CHIODELLI

Absents : Monsieur DAMERGY au vote du point n°14 et Madame LE CORRE

Décide à l'unanimité de tenir le Conseil Municipal à huis clos élargi.

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ Marie-Nicole

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 45
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2021.
Décide par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)
- Réf : 2021/III/15

OBJET : Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 33 voix POUR et 1 abstention (Monsieur BENHACOUN)**

DECIDE

Article Unique :

D'installer officiellement Madame LE CORRE Nicole dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

- **Réf : 2021/III/16**

OBJET : Modification de la composition de la Commission Municipale « Développement économique, emploi et commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

De modifier la composition de la Commission Municipale « Développement Economique, Emploi et Commerce » comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. KOSSOKO Thidjane Bernard	M. BENHACOUN Ari
Mme PEREIRA Nathalie	M. CISSE Diaguily
Mme PEULVAST-BERGEAL Annette	M. BERTO Bruno
M. ZAITAR Aziz	M. LE CAM Alain
Mme GOUJU Vanessa	Mme HOUP PLOUVIEZ Marie-Nicole
M. LAROCHE Philippe	Mme LE CORRE Nicole

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/17**

OBJET : Modification de la composition de la Commission Municipale « Action sociale, accès aux droits et à la santé »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

De modifier la composition de la Commission Municipale « Action Sociale, Accès aux Droits et à la Santé » comme suit :

Titulaires	Suppléants
Mme PEREIRA Nathalie	Mme BEN CHATER Rachida
Mme IHIA Aïcha	M. ENNOUNI Hassan
Mme SOUMARE Maïmouna	Mme EL ASRI Sabah
M. LOUALI Brahim	M. CISSE Diaguily
Mme DIOP Fatimata	Mme MOUMMAD Hassna
Mme LE CORRE Nicole	Mme GICQUEL Maryvonne

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/18**

Objet : Avenant au Contrat de Développement Yvelines +

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

De déposer une demande d'intention concernant l'intégration d'un avenant au Contrat Départemental Yvelines + pour permettre la démolition et la reconstruction du gymnase Aimé Bergeal.

Article 2 :

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cet avenant.

- **Réf : 2021/III/19**

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional,

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/20**

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de la Politique de la Ville – Programmation 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès, de l'Etat au titre des actions municipales déclinées dans les différents axes proposés dans l'Appel à Projets Commun « Politique de la Ville » 2021 , du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST),

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces demandes.

Article 3 :

Dit que les recettes seront versées au budget.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/21**

Objet : Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du Règlement n°2016/679 dit Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679 dit général sur la protection des données (RGPD).

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à désigner le délégué à la protection des données du Centre Interdépartemental de Gestion, comme étant le délégué à la protection des données de la Ville.

- **Réf : 2021/III/22**

Objet : Création de 15 emplois Adultes Relais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat

Article 3 :

De créer 15 emplois adultes relais à temps complet dans les conditions définies par les textes en vigueur.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

- **Réf : 2021/III/23**

Objet : Rapport annuel de situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

Article unique :

Du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

- **Réf : 2021/III/24**

Objet : Adaptation du tableau des postes budgétaires : créations de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

De créer les postes suivants :

- La création de 1 emploi permanent de brigadier-chef principal, à temps complet :
Le tableau des emplois est ainsi modifié :
Filière : police municipale
Cadre d'emploi : brigadier-chef principal
Grade : brigadier-chef principal

- ancien effectif : 2
- **nouvel effectif : 3**
- La création de 1 emploi permanent d'attaché, à temps complet :
Le tableau des emplois est ainsi modifié :
Filière : administrative
Cadre d'emploi : attaché
Grade : attaché

- ancien effectif : 12
- **nouvel effectif : 13**
- La création de 4 emplois d'adjoint d'animation non permanents, à temps non complet, à raison de 20h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2021 :
Filière : animation
Cadre d'emploi : adjoint d'animation
Grade : adjoint d'animation
Ces 4 emplois seront supprimés d'office au terme de leur échéance finale.
- La création de 1 emploi d'adjoint d'animation non permanent, à temps non complet, à raison de 16h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2021 :

Filière : animation
Cadre d'emploi : adjoint d'animation
Grade : adjoint d'animation
Cet emploi sera supprimé d'office au terme de son échéance finale.

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/25**

Objet : Recours à un collaborateur occasionnel (ou à un bénévole)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'adopter la mise en place d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel (ou bénévole).

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/26**

Objet : Convention Ville – Mission Locale relative à la mise à disposition de services civiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante à la mise à disposition de volontaire de service civique entre la mission locale et la Ville, ainsi que tous les documents afférents

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/27**

Objet : Compte de Gestion 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le compte de gestion 2020 et son résultat.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/28**

Objet : Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le compte administratif 2020 dont les résultats sont exposés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020 *	CA 2020
Recettes	25 680 251,48	22 950 664,19
Dépenses	25 680 251,48	22 587 831,96
Résultat de l'exercice 2020		362 832,23
Résultat antérieur reporté		3 172 697,58
Résultat cumulé au 31/12/2020		3 535 529,81

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020 *	CA 2020
Recettes	8 560 988,34	4 717 320,65
Dépenses	8 560 988,34	4 069 824,86
Résultat de l'exercice 2020		647 495,79
Résultat antérieur reporté		25 863,06
Résultat cumulé au 31/12/2020		673 358,85

*BP+DM

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/29**

Objet : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2020 de la manière suivante :

- 3 535 529.81 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/30**

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme 2016-02 et des crédits de paiement : Maison de Santé pluriprofessionnelle – CVS Augustin Serre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

D'adopter le montant et le nouvel échéancier de crédits de l'autorisation de programme n°2016-02 « Maison de Santé pluri-professionnelle », selon le tableau suivant :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Maison de santé pluri-professionnelle - CVS A.Serre n° 2016-02	363 588,10 €	28 629,97 €	37 751,96 €	268 349,67 €	27 776,50 €	1 080,00 €

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/31**

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement votés pour l'opération 2016-01 « Agenda d'Accessibilité Programmée »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE

Article 1er :

D'adopter le montant et le nouvel échéancier de crédits de l'autorisation de programme n°2016-01 « agenda d'accessibilité programmée », selon le tableau suivant :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
Agenda d'accessibilité programmée n° 2016-01	3 699 955,38 €	12 468,00 €	177 165,11 €	512 432,61 €	659 035,74 €	433 734,69 €	651 908,89 €	1 253 210,34 €

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/32**

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement votés pour l'opération 2017-02 « Groupe scolaire Brochant de Villiers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

D'adopter le montant et le nouvel échéancier des crédits de l'autorisation de programme n°2017-02 « construction du groupe scolaire Brochant de Villiers », selon le tableau suivant :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Construction du groupe scolaire Brochant de Villiers n° 2017-02	938 457,21 €	6 240,00 €	55 642,80 €	604 942,10 €	181 632,31 €	90 000,00 €

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/33**

Objet : Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement 2021-01 « Plan de Sauvegarde et Ecole Numérique »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

D'adopter l'autorisation de programme n° 2021-01 « Plan de sauvegarde et école numérique » et sa ventilation en crédits de paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Plan de sauvegarde et école numérique	17 400 000,00 €	1 468 000,00 €	5 192 000,00 €	7 920 000,00 €	2 820 000,00 €
Opération école numérique	2 400 000,00 €	1 120 000,00 €	800 000,00 €	480 000,00 €	- €
Opération Réhabilitation école Chavannes	9 600 000,00 €	60 000,00 €	720 000,00 €	6 000 000,00 €	2 820 000,00 €
Opération Réhabilitation école Maupomet	1 680 000,00 €	72 000,00 €	852 000,00 €	756 000,00 €	- €
Opération Réhabilitation gymnase Guimier	2 520 000,00 €	132 000,00 €	2 280 000,00 €	108 000,00 €	- €
Opération Réhabilitation CVS Augustin Serre	1 200 000,00 €	84 000,00 €	540 000,00 €	576 000,00 €	- €

Article 2 :

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/34**

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

De fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

	Taux 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,46%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	53,70%

Ces taux s'appliqueront sur les bases d'imposition et restent inchangés pour le contribuable.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/35**

Objet : Attribution de compensation provisoire n°1 année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représenté**

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve l'attribution de compensation provisoire au titre de l'année 2021.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/36**

Objet : Transfert du véhicule minibus depuis le CCAS vers la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1er :

D'accepter le transfert du véhicule minibus Citroën immatriculé EY-580-HR

Article 2 :

D'intégrer le minibus Citroën immatriculé EY-580-HR à l'actif de commune de Mantes-la-Ville.

Article 3 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021/III/37**

Objet : Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget primitif 2021 par chapitre et opération du budget principal de la ville se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	26 463 366,70 €	26 463 366,70 €
Section d'investissement	13 714 297,17 €	13 714 297,17 €

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CLOTURE DE LA SEANCE A 21 HEURES 50

Fait à Mantes-la-Ville, le 30 mars 2021



**Le Maire,
Sami DAMERGY**